



Société d'expertise comptable
Inscrite au Tableau de l'Ordre
Immeuble International City Center - Tour des Bureaux
Centre Urbain Nord - 1082 Tunis - Tunisie
Tél (L.G) : 70 728 450 - Fax : 70 728 405
RC : B1114411996 - MF : 048096 HAM 000
Mail : administration@finor.com.tn

AMEN ALLIANCE SICAV
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2026

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE
SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2026

Introduction

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « AMEN ALLIANCE SICAV » pour la période allant du premier Janvier au 31 Mars 2026, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 64.983.237, un actif net de D : 64.851.636 et un bénéfice de la période de D : 861.078.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « AMEN ALLIANCE SICAV » comprenant le bilan au 31 Mars 2026, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « AMEN ALLIANCE SICAV » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Mars 2026, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphe post Conclusion

Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « AMEN ALLIANCE SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Tunis, le 23 avril 2026

FINOR

Karim DEROUICHE

BILAN ARRETE AU 31 MARS 2026
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	31/03/2026	31/03/2025	31/12/2025
Portefeuille-titres	4	<u>38 889 701</u>	<u>43 325 122</u>	<u>35 478 003</u>
Actions et droits rattachés		162 807	-	-
Obligations et valeurs assimilées		35 707 442	41 354 748	34 674 831
Titres OPCVM		3 019 452	1 970 374	803 173
Placements monétaires et disponibilités		<u>26 078 104</u>	<u>16 367 320</u>	<u>24 277 889</u>
Placements monétaires	5	19 371 413	15 395 823	20 605 774
Disponibilités		6 706 691	971 497	3 672 115
Créances d'exploitation	6	<u>15 432</u>	<u>5 056</u>	<u>13 195</u>
TOTAL ACTIF		<u>64 983 237</u>	<u>59 697 498</u>	<u>59 769 087</u>
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	7	108 606	135 887	117 406
Autres créditeurs divers	8	22 994	47 837	35 106
TOTAL PASSIF		<u>131 600</u>	<u>183 724</u>	<u>152 512</u>
ACTIF NET				
Capital	9	60 346 887	58 735 141	56 205 859
Sommes distribuables				
Sommes distribuables des exercices antérieurs		3 657 374	- (*)	-
Sommes distribuables de l'exercice en cours		847 376	778 633	3 410 715
ACTIF NET		<u>64 851 636</u>	<u>59 513 774</u>	<u>59 616 574</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>64 983 237</u>	<u>59 697 498</u>	<u>59 769 087</u>

(*): Présenté au 31/03/2025 en capital

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<i>Note</i>	Période du 01/01 au 31/03/2026	Période du 01/01 au 31/03/2025	Année 2025
Revenus du portefeuille-titres	10	585 014	732 171	3 015 382
Revenus des obligations et valeurs assimilées		585 014	732 171	2 615 131
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		-	-	400 251
Revenus des placements monétaires	11	247 610	119 334 (*)	1 060 085
Revenus des prises en pension	12	118 584	140 637 (*)	571 423
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		951 208	992 142	4 646 890
Charges de gestion des placements	13	(137 751)	(161 450)	(668 200)
REVENU NET DES PLACEMENTS		813 456	830 692	3 978 690
Autres charges	14	(23 428)	(34 470)	(94 777)
RESULTAT D'EXPLOITATION		790 029	796 222	3 883 913
Régularisation du résultat d'exploitation		57 347	(17 589)	(473 198)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		847 376	778 633	3 410 715
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(57 347)	17 589	473 198
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		49 090	20 643	110 984
Plus (ou moins) valeurs réalisés sur cessions de titres		22 133	37 576	(259 479)
Frais de négociation de titres		(174)	-	(18)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		861 078	854 441	3 735 399

(*) Les revenus des prises en pension présentés initialement au niveau de la rubrique « Revenus des placements monétaires » ont été classés dans une rubrique spécifique.

AMEN ALLIANCE SICAV

Avenue Mohamed V - Immeuble AMEN

BANK 1002 Tunis

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Période du 01/01 au 31/03/2026	Période du 01/01 au 31/03/2025	Année 2025
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	861 078	854 441	3 735 399
Résultat d'exploitation	790 029	796 222	3 883 913
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	49 090	20 643	110 984
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	22 133	37 576	(259 479)
Frais de négociation de titres	(174)	-	(18)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	4 373 985	(3 204 080)	(5 982 237)
Souscriptions			
- Capital	41 481 931	13 365 140	187 742 281
- Régularisation des sommes non distribuables	33 179	872 995	12 078 247
- Régularisation des sommes distribuables	2 909 845	140 936	6 553 456
Rachats			
- Capital	(37 417 178)	(16 357 241)	(193 018 271)
- Régularisation des sommes non distribuables	(27 954)	(1 067 385)	(12 311 297)
- Régularisation des sommes distribuables	(2 605 839)	(158 525)	(7 026 654)
VARIATION DE L'ACTIF NET	5 235 062	(2 349 639)	(2 246 838)
ACTIF NET			
En début de période	59 616 574	61 863 413	61 863 412
En fin de période	64 851 636	59 513 774	59 616 574
NOMBRE D'ACTIONS			
En début de période	426 666	429 271	469 271
En fin de période	457 522	445 109	426 666
VALEUR LIQUIDATIVE	141,745	133,706	139,727
TAUX DE RENDEMENT	1,44%	1,42% (*)	5,99 %

(*) Retraité pour les besoins de comparabilité

AMEN ALLIANCE SICAV

Avenue Mohamed V - Immeuble AMEN BANK 1002 Tunis

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Au 31 Mars 2026

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

AMEN ALLIANCE SICAV est une société d'investissement à capital variable mixte de type capitalisation régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 15 Janvier 2020 à l'initiative d'AMEN BANK et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier en date du 18 Décembre 2019.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, AMEN ALLIANCE SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de AMEN ALLIANCE SICAV est confiée à « Amen-Invest », le dépositaire étant « AMEN BANK ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 mars 2026, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations, en BTA et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs au titre d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 mars 2026, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « AMEN ALLIANCE SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souche BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

3.3-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4- Opérations de pensions livrées

- *Titres mis en Pension*

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « intérêts des mises en pension ».

- *Titres reçus en Pension*

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

3.5- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.6- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins- value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

AMEN ALLIANCE SICAV
Avenue Mohamed V - Immeuble
AMEN BANK 1002 Tunis

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Mars 2026 à D : 38.889.701 et se détaille ainsi :

Code ISIN	désignation du titre	Nombre du titre	coût d'acquisition	Valeur au 31.03.2026	% Actif Net
Actions & droits rattachés			162 836	162 807	0,25%
TN0003400058	AMEN BANK	2 700	162 836	162 807	0,25%
Obligations des sociétés et valeurs assimilées			34 650 000	35 707 442	55,06%
Obligations de sociétés			6 172 000	6 331 186	9,76%
TN0003400686	AMEN BANK SUB 2021-01	5 000	300 000	322 431	0,50%
	AMEN BANK SUB 2026-01	4 000	400 000	400 392	0,62%
TN0003400686	AMEN BANK SUB 2026-01	4 000	400 000	400 392	0,62%
TN0003400686	AMEN BANK SUB 2026-01	4 000	400 000	400 392	0,62%
TNFUHZ3R7VR5	ATL 2021 -1	10 000	200 000	203 282	0,31%
TN8DSPQCBC06	ATL 2022 -1	6 000	240 000	248 732	0,38%
TNMA55MMDD46	ATL 2023 -1	3 000	120 000	120 994	0,19%
TN06F5NFW3K1	ATL 2023 -2	2 000	120 000	124 700	0,19%
TN4J4VCBM140	ATTIJARI LEASING 2022-1 A	5 000	200 000	208 373	0,32%
TN0PID0RGAE6	BH BANK SUB 2021-2	15 000	900 000	929 260	1,43%
TNBLRFH96SL4	BIAT SUB 2022-1 CATB TX FIXE	6 300	252 000	266 595	0,41%
TNWQS0MZ65V8	STB SUB 2021-1 TF	7 000	140 000	141 602	0,22%
TN0002102150	TLF 2021-1 FIXE	10 000	200 000	214 925	0,33%
TNZSBU7F6WY7	TLF 2021-SUB	5 000	100 000	103 329	0,16%
TNXIY8MEDJE3	TLF 2022-2 FIXE	5 000	200 000	207 101	0,32%
TN99P72UERY9	TLF 2023-1 FIXE	5 000	300 000	323 516	0,50%
TNRVE5COXCO6	TAYSIR 2026-1 TV	5 000	500 000	505 336	0,78%
TN1T1YC5F1E6	BTK 2025-1 TF	2 000	200 000	202 447	0,31%
TNTFJ0AWNBP7	BTK 2025-1 TV	3 000	300 000	303 691	0,47%
TN113HF5RKK6	BTK LEASING 2026-1 TV	6 000	600 000	601 815	0,93%
TNUVSEHTMT81	BTK LEASING SUB 2026-1 TF	9 000	900 000	902 663	1,39%
Emprunt national			22 400 500	22 812 176	35,18%
TN0008000838	Emprunt national 2021 CAT. B /5	50 000	5 000 000	5 264 241	8,12%
TN0008000895	Emprunt national 2021 TR 2 CB /5	50 000	5 000 000	5 210 236	8,03%
TNYZ6GUZ33	Emprunt national 2021 TR 3 CB /5	50 000	5 000 000	5 130 192	7,91%
TNHG2VXQ3BG0	Emprunt national 2022 TR 1 CB	50 000	3 360 000	3 008 193	4,64%
TNHG2VXQ3BG0	Emprunt national 2022 TR 1 CB -COMPL	6 000	360 000	360 983	0,56%
TNQVHB5WZ2K2	Emprunt national 2022 TR 2 CB	24 600	1 968 000	2 084 959	3,21%
TNVFSFLG1FH4	Emprunt national 2022 TR 4 CC TV	15 000	1 312 500	1 349 903	2,08%
TN3C6DVEWM76	Emprunt national 2023 TR 1 CB TV	5 000	400 000	403 469	0,62%
Bons du Trésor Assimilables			6 077 500	6 564 081	10,12%
TN0008000606	BTA13042028	4 000	3 750 000	4 045 893	6,24%
TN0008000606	BTA13042028A	2 500	2 327 500	2 518 188	3,88%
Titres des organismes de placement collectif			3 000 287	3 019 452	4,66%
TN07QQGUCDR0	AMEN TRESOR	19	2 200 169	2 202 259	3,40%
TNGUV3GCXU41	FCP MCP SAFE FUND	745	800 118	817 193	1,26%
		4 923			
TOTAL GENERAL			37 813 123	38 889 701	59,97%
Pourcentage par rapport au total des actifs					59,85%

AMEN ALLIANCE SICAV**Avenue Mohamed V - Immeuble
AMEN BANK 1002 Tunis****Note 5 : Placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève au 31 Mars 2026 à D : 19.371.413 se détaillant comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% actif net
COMPTES A TERME		2 000 000	2 000 709	3,09%
	Compte à terme AMEN BANK au 29/06/2026 (91 jours au taux de 8,09%)	2 000 000	2 000 709	3,09%
BILLETS DE TRESORERIE		980 869	993 734	1,53%
	Billet de trésorerie Microcred SA au 30/04/2026 (90 jours au taux de 9,8%)	980 869	993 734	1,53%
CERTIFICATS DE DEPOTS		10 123 027	10 420 478	16,07%
TN70U64NC5C5	Certificat de dépôt BTL au 03/06/2026 (90 jours au taux de 8%)	1 476 471	1 483 432	2,29%
TNMI520TH525	Certificat de dépôt AMEN BANK au 07/04/2026 (20 jours au taux de 7,99%)	3 487 626	3 496 276	5,39%
TN0WPZKIEG62	Certificat de dépôt AMEN BANK au 08/04/2026 (20 jours au taux de 7,99%)	1 992 929	1 997 518	3,08%
TNXPBC3CKW1	Certificat de dépôt BTL au 19/08/2026 (560 jours au taux de 9,99%)	892 401	970 082	1,50%
TN91MB371GI4	Certificat de dépôt BTL au 20/05/2026 (460 jours au taux de 9,99%)	2 273 600	2 473 170	3,81%
CREANCES SUR OPERATIONS DE PENSIONS LIVREES		5 900 260	5 956 491	9,18%
	Pension livrée BTL au 03/06/2026 (90 jours au taux de 7,50%)	600 000	603 331	0,93%
	Pension livrée BTL au 15/06/2026 (90 jours au taux de 7,50%)	2 000 000	2 006 154	3,09%
	Pension livrée BT au 10/06/2026 (180 jours au taux de 8,25%)	1 000 825	1 025 656	1,58%
	Pension livrée BIAT au 06/04/2026 (31 jours au taux de 7,99%)	800 002	804 613	1,24%
	Pension livrée BIAT au 13/04/2026 (31 jours au taux de 7,99%)	1 000 056	1 004 262	1,55%
	Pension livrée TSB au 15/06/2026 (182 jours au taux de 8,99%)	499 376	512 474	0,79%
TOTAL		19 004 155	19 371 413	29,87%
Pourcentage par rapport au total des actifs				29,81%

AMEN ALLIANCE SICAV
Avenue Mohamed V - Immeuble
AMEN BANK 1002 Tunis

Note 6 : Créances d'exploitation

Ce poste totalise au 31 mars 2026 un montant de D : 15.432 contre un solde de D : 5.056 à la même date de l'exercice 2025, et se détaille ainsi :

	<u>31/03/2026</u>	<u>31/03/2025</u>	<u>31/12/2025</u>
Intérêt courus sur compte rémunéré	15 432	5 056	13 195
TOTAL	<u>15 432</u>	<u>5 056</u>	<u>13 195</u>

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31.03.2026 à D : 108.606 contre D : 135.887 au 31.03.2025 et se détaille ainsi :

	<u>31/03/2026</u>	<u>31/03/2025</u>	<u>31/12/2025</u>
Gestionnaire	12 913	12 838	13 652
Dépositaire	7 438	35 158	6 523
Distributeur	88 256	87 891	97 231
	<u>108 606</u>	<u>135 887</u>	<u>117 406</u>

Note 8 : Autres créditeurs divers

Ce poste totalise au 31 mars 2026 un montant de D : 22.994 contre D : 47.837 à la même date de l'exercice précédent, et se détaille ainsi :

	<u>31/03/2026</u>	<u>31/03/2025</u>	<u>31/12/2025</u>
Redevance CMF	4 945	5 120	5 302
Retenu à la source à payer	15 374	12 062	15 116
Charges et produits en attente de régul	-	11 747	-
TCL	1 441	864	731
Jetons de présence	1 234	18 044	13 894
Autres	-	-	64
TOTAL	<u>22 994</u>	<u>47 837</u>	<u>35 106</u>

AMEN ALLIANCE SICAV**Avenue Mohamed V - Immeuble AMEN BANK
1002 Tunis****Note 9 : Capital**

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du premier Janvier au 31 mars 2026 se détaillent ainsi:

Capital au 31-12-2025

Montant	56 205 859
Nombre de titres	426 666
Nombre d'actionnaires	71

Souscriptions réalisées

Montant	41 481 931
Nombre de titres émis	314 894
Nombre d'actionnaires nouveaux	3

Rachats effectués

Montant	(37 417 178)
Nombre de titres rachetés	(284 038)
Nombre d'actionnaires sortants	(5)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	49 090
Plus (ou moins) values réalisés sur cessions de titres	22 133
Frais de négociation de titres	(174)
Régularisation des sommes non distribuables	5 225

Capital au 31-03-2026

Montant	60 346 887
Nombre de titres	457 522
Nombre d'actionnaires	69

Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 585.014 pour la période allant du 01/01 au 31/03/2026, contre D : 732.171 pour la période allant du 01/01 au 31/03/2025, et se détaillent comme suit :

	du 01/01 au 31/03/2026	du 01/01 au 31/03/2025	Année 2025
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>			
<i>Revenus des obligations</i>			
- intérêts	94 090	163 015 (*)	488 501
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>			
- intérêts (BTA et Emprunt National)	490 924	569 156 (*)	2 126 630
<u>Revenus des titres des Organismes de Placement Collectifs</u>			
<i>Revenus des titres OPCVM</i>			
- Dividendes	-	-	400 251
TOTAL	585 014	732 171	3 015 382

(*): Retraité pour les besoins de comparabilité

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01 au 31/03/2026 à D : 247.610 contre D : 119.334 pour la même période de l'exercice 2025, et se détaille ainsi :

	du 01/01 au 31/03/2026	du 01/01 au 31/03/2025	Année 2025
Intérêts des dépôts à vue	19 700	10 400	69 612
Intérêts sur comptes à terme	16 247	9 227	87 276
Intérêts sur certificats de dépôt	177 202	73 190	727 407
Intérêts sur billets de trésorerie	34 461	26 517	175 790
TOTAL	247 610	119 334	1 060 085

Note 12 : Revenus des pensions livrées

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01 au 31/03/2026 à D : 118.584, contre D : 140.637 pour la même période de l'exercice 2025, et représente le montant des intérêts sur les pensions livrées, et se détaille comme suit :

	du 01/01 au 31/03/2026	du 01/01 au 31/03/2025	Année 2025
Intérêts des pensions livrées	118 584	140 637	571 423
TOTAL	118 584	140 637	571 423

Note 13 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent pour la période allant du 01/01 au 31/03/2026 à D : 137.751 contre D : 161.450 pour la même période de l'exercice 2025, et se détaillent ainsi :

	du 01/01 au 31/03/2026	du 01/01 au 31/03/2025	Année 2025
Commission de gestion	37 072	37 269	161 720
Rémunération du dépositaire	12 448	35 480	121 587
Rémunération du distributeur	88 232	88 701	384 893
TOTAL	137 751	161 450	668 200

Note 14 : Autres charges

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01 au 31/03/2026 à D : 23.428 contre D : 34.470 pour la même période de l'exercice 2025 et se détaille ainsi :

	du 01/01 au 31/03/2026	du 01/01 au 31/03/2025	Année 2025
Redevance CMF	14 829	14 908	64 688
Jetons de présence	4 140	6 194	18 844
Services bancaires et assimilés	1 309	11 640	23 822
Ajustement services bancaires et assimilés			(20 787)
TCL	2 750	1 328	7 811
Contribution Sociale de Solidarité	400	400	400
TOTAL	23 428	34 470	94 777

AMEN ALLIANCE SICAV

**Avenue Mohamed V - Immeuble AMEN
BANK 1002 Tunis**

Note 15 : Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et du distributeur

La gestion d'AMEN ALLIANCE SICAV est confiée à la Société "AMEN INVEST". Celle - ci est chargée de la gestion de portefeuille et de la gestion administrative et comptable de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération annuelle de 0,25% TTC de l'actif net.

AMEN BANK assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,2% HT de l'actif net quotidien.

Par avenant signé le 1er septembre 2025 et à partir du 1 er Octobre 2025, la commission du dépositaire est passée de 0,2% HT à 0,07% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien avec un plafond de 29.750 dinars TTC par an.

AMEN BANK est chargée également de la distribution des actions d'AMEN ALLIANCE SICAV. En contrepartie de ses prestations, le distributeur perçoit une rémunération annuelle de 0,595% TTC calculée sur la base de l'actif net quotidien.